

DECISION

N° 2026/120/DEC/1.1

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- L'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- Vu l'article R. 2123-1 du Code de la Commande Publique,

- La délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant le marché relatif à la prestation de remplacement et de maintenance du système d'alarme-intrusion du Musée Louis-Philippe signé avec l'entreprise PRAETORIA - 99 Boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES,

- Considérant qu'il est nécessaire de passer l'avenant n° 1 correspondant à l'ajout d'éléments matériels nécessaires à la poursuite de la prestation pour un montant de 4 198,00 € HT soit 5 037,60 € TTC,

D E C I D E :

Article 1^{er} : L'avenant n° 1 correspondant à l'ajout d'éléments matériels nécessaires à la poursuite de la prestation pour un montant de 4 198,00 € HT soit 5 037,60 € TTC est signé avec l'entreprise PRAETORIA - 99 Boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES.

Article 2 : Les autres dispositions restent inchangées.

Article 3 : Le montant de l'avenant représente une augmentation de 6,25 % du montant du marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève donc à 71 382,10 € HT soit 85 658,52 € TTC.

Article 4 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le deux avril deux mil vingt six

Le Maire de la Ville d'EU,

Robin DEVOGELAERE

